

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 9
Votants : 9
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés :

Excusés : Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Absents : Noël PEREIRA DA CUNHA

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

2022_031 - Objet : Bail commercial de Cyprien Seyrès, hôtellerie de Gaube à Cauterets

Le président rappelle au conseil syndical que l'hôtellerie de Gaube à Cauterets était louée à Cyprien Seyrès dans un bail ayant expiré le 31/12/2020 dont voici quelques clauses :

- Loyer annuel 2021 : 14 244,07 € HT (paiement le 1^{er} Octobre) ;
- Les gros travaux sont à la charge de l'exploitant ;
- Ouverture obligatoire du 1^{er} Mai au 15 Octobre ;
- Droit de pêche sur le lac et droit de circulation de la barque ;
- Cession notifiée à la Commission Syndicale ;
- Le fonds de commerce appartient à M. Cyprien Seyrès.

Le locataire et la commission syndicale souhaitent que le bail soit renouvelé.

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE RENOUVELER** le bail commercial de Cyprien Seyrès pour une durée de neuf ans à partir du 1er janvier 2022 aux conditions suivantes :
 - o Revalorisation du loyer annuel à hauteur de 14 742,54 € HT, soit un loyer mensuel de 1 228,54 € HT bonifié de la TVA au taux en vigueur payable à terme échu ;
 - o Révision du loyer tous les trois ans à la date anniversaire de la signature du bail sur la base de l'indice du coût de la construction (INSEE).
- **D'AUTORISER** le président à signer le bail et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

~~Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.~~

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2022 065-256501321-20220405-2022_031-DE

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2022
065-256501321-20220405-2022_031-DE